

La compensation carbone : un leurre

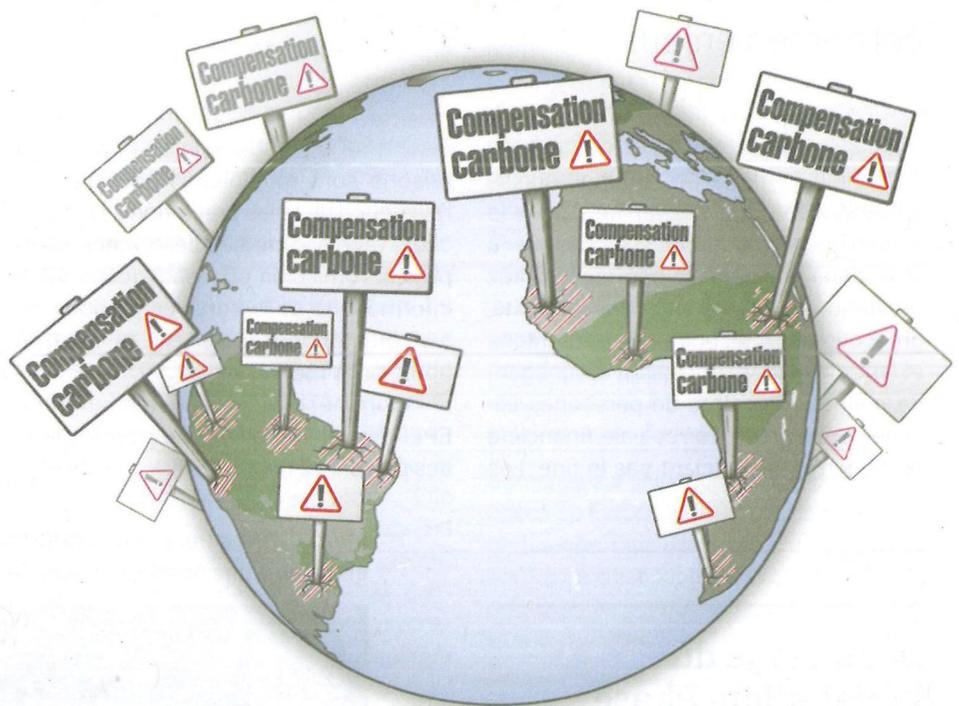
JUSTICE CLIMATIQUE Les droits fonciers des communautés autochtones et paysannes du Sud sont confrontés à un nouveau danger : de plus en plus d'entreprises et d'États promettent de compenser leurs émissions de CO₂. Or, pour ce faire, ils ont besoin d'énormes surfaces de terres.

« Pour chaque article acheté, nous plantons un arbre. » De telles promesses de compensation carbone laissent entendre que nous pouvons retirer le CO₂ émis dans l'atmosphère. On parviendrait ainsi à un équilibre et on atteindrait l'objectif de « zéro émission nette » de gaz à effet de serre dans l'air. Cette approche semble simple, juste et efficiente.

Le « zéro net » nécessite trop de terres

Les promesses de zéro émission nette faites par les entreprises et les États alimentent la demande mondiale de terres. Car pour stocker de très grandes quantités de CO₂ émises dans l'air, il faut aujourd'hui d'énormes surfaces de terres : des sols qui stockent le CO₂ ou sur lesquels on peut planter des arbres pour retirer le CO₂ de l'air. Ainsi, pour mettre à exécution les plans des différents gouvernements du monde d'ici 2060, il faudrait utiliser environ 1,2 milliard d'hectares de terres pour fixer le CO₂ – soit l'équivalent de toutes les surfaces agricoles de notre planète !

Tout cela n'est pas une bonne nouvelle pour les personnes qui vivent sur et de ces terres. Car avec les projets de fixation du CO₂, par exemple le reboisement à grande échelle dans les monocultures, les familles paysannes ou éleveuses des pays du Sud perdent déjà trop souvent le contrôle de leurs terres, et donc leurs moyens de subsistance, voire se retrouvent expulsées. Ces personnes ont d'ailleurs à peine contribué à la crise climatique. Elles profitent rarement des projets menés sur leurs terres, alors que les entre-



prises actives sur le marché mondial du carbone et dans le négoce de certificats de CO₂, principalement issues des pays du Nord, en bénéficient largement. Résultat : les injustices se renforcent à long terme. Les droits fonciers, et par extension les droits humains des communautés du Sud, sont menacés. Qui plus est, la faim augmente et la biodiversité disparaît.

Les droits humains : les laissés-pour-compte de la protection du climat ?

Gare aux solutions simples censées résoudre la crise climatique : bien souvent, elles s'appliquent aux dépens des populations locales et indigènes, qui doivent lutter de manière acharnée pour leurs terres.

En collaboration avec les personnes concernées et les organisations partenaires locales, l'EPER documente les cas de violation des droits fonciers et aide les communautés à revendiquer leurs droits. L'organisation s'engage également au niveau politique afin que la Suisse réduise ses émissions de CO₂ de manière juste et en respectant les droits humains.

Texte Silva Lieberherr et Anna Haselbach
Graphisme Daniel Röttele/infografik.ch

Plus d'informations sur le contexte :

↳ www.eper.ch/compensation-carbone-droits-fonciers

